

# CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 22 NOVEMBRE 2013

## Compte-rendu

L'an deux mil treize, le vingt-deux du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire à 20 h 30, sous la présidence de M. THIVEND Bernard, Maire,

**Etaient présents :** Mmes et MM. Bernard THIVEND, Isabelle DEMEURE BESSON, Claude HUGUES, Eric MARTIN, Jean-Luc METTON, Christian BUONO, Adjoint, Laurent FROMENT, Gisèle AULOIS, Walter MASTON, Pascale MACHILLOT, René PROST, Philippe NEMOZ, Catherine BAILBE, Patrick TATU, Michel NELY

**Absentes excusées :** Anne-Laure DAVID, Marilyn BURNOT et Marie-Pierre FAYOLLE

**Absent :** Georges PACAREAU

**Date de la convocation :** 14 novembre 2013

**Secrétaire élue pour la séance :** Mme Isabelle DEMEURE BESSON

**Public :** 3 personnes

### TARIFS COMMUNAUX AU 1er JANVIER 2014

**GARDERIE SCOLAIRE :** Le Conseil municipal décide de maintenir le montant de la garderie scolaire à **1 € pour l'année 2014.**

**SALLES MUNICIPALES – TARIFS applicables au 1er janvier 2014 :** M. le Maire rappelle les tarifs en vigueur au cours de l'année 2013 et demande au Conseil de fixer ceux qui seront applicables à compter de 2014.

#### Salle des Fêtes :

- habitant de Pouilly – un jour	278 €
- habitant de Pouilly – deux jours	392 €
- extérieur Pouilly – un jour	515 €
- extérieur Pouilly – deux jours	644 €
- associations locales	130 €
Caution salles pour particuliers	850 €
Caution salle et micro pour associations	1 000 €

<b>Salle Paul Laurencery</b>	107 €
Caution	200 €

<b>Salle de St Martin de Boisly</b>	54 €
Caution	100 €

### MATERIEL – TARIFS applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2014

<b>Table</b>	1,30 €
<b>Banc</b>	0,65 €
<b>Chaise</b>	0,45 €

## CIMETIERE – Concessions et cases de columbarium

. concession trentenaire – emplacement simple	232 €
. concession trentenaire – emplacement double	410 €
. columbarium - case pour 30 ans	682 €

### DECISION MODIFICATIVE N° 5

M. HUGUES, Adjoint, Responsable de la commission Finances, présente le projet de décision modificative qui concerne :

- la régularisation des comptes au niveau des charges du personnel, pas de dépenses supplémentaires mais une répartition entre les différents articles (titulaires, non titulaires, cotisations)
- la prise en compte d'un investissement réalisé sur l'opération « Illuminations », kit nécessaire à la pose
- les travaux supplémentaires réalisés lors de la pose du columbarium dans le cimetière de St Martin de Boisly,
- l'extension des réseaux éclairage public réalisés et payés sur 2013
- le montant de TLE perçu en plus par rapport aux prévisions budgétaires.

Section de FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Art.				Art.			
6411		Personnel titulaire salaires	-11 700.00				
6413		Personnel non titulaire salaires	4 000.00				
64168		Emplois d'insertion	6 500.00				
6417		Apprentis salaires	100.00				
6454		Cotisations assedic	600.00				
6455		Assurance du personnel	500.00				
			<b>0.00</b>				<b>0.00</b>

Section d'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Art.	Op.			Art.	Op.		
2188	173	Illuminations complément	670.00	10223		TLE	6 521.00
2116	183	Acquisition columbarium	511.00				
2041411	157	Extension réseaux	18 000.00				
20		Dépenses imprévues	-12 660.00				
			<b>6 521.00</b>				<b>6 521.00</b>

### DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITE CANTONALE

M. le Maire expose que plusieurs dossiers de travaux prévus sur l'année 2014 peuvent faire l'objet d'un financement dans le cadre de l'enveloppe de solidarité cantonale et il présente les devis correspondants à :

- 1 - l'aménagement des combles du logement communal de St Martin de Boisly,  
Montant H.T. 21 608.25 €
  - 2 - la réfection de la clôture et l'aménagement de l'espace situé le long de la salle des fêtes,  
Montant H.T. 5 375.10 €
- la réfection des façades de l'immeuble accueillant la gare du Tacot et l'ex salle des Jeunes,

3 - Montant H.T. 9 325.62 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite de M. le Président du Conseil général une subvention dans le cadre de l'enveloppe de solidarité cantonale.

## **INTERCOMMUNALITÉ – OFFRE DE SERVICES EN MATIÈRE D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS ET DE VOIRIE (RELAIS ATESAT)**

M. BUONO, Adjoint, Responsable de la Commission Voirie, informe que suite au désengagement de l'Etat dans ses missions d'aide aux communes dans le domaine de la voirie et de l'urbanisme, Roannais Agglomération a décidé de mettre en place une assistance aux communes membres. Il précise que les missions ont été recensées et que la commune n'est pas obligée d'adhérer pour l'ensemble des prestations.

La commission Voirie et urbanisme a étudié les propositions et a conclu que :

- les prestations pour la voirie pouvaient être réalisées conjointement par les services administratifs, les services techniques et les élus
- la complexité des dossiers d'urbanisme et l'évolution de la réglementation nécessitent l'aide des services de Roannais Agglomération.

Ces réflexions sont soumises au Conseil municipal qui décide de solliciter l'assistance de Roannais Agglomération uniquement pour l'instruction en matière d'application du droit des sols à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Une participation financière à définir sera demandée aux communes adhérentes.

## **ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE – APPROBATION D'UNE CONVENTION**

Le Conseil municipal décide de charger le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de notre collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014 sauf dénonciation par préavis de trois mois applicable selon les types de dossier ci-après détaillé, et selon les tarifs fixés par le Centre de gestion pour l'année 2014 :

■ La demande de régularisation de services :	49 €
■ Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB) :	60 €
■ Le dossier de pension de vieillesse et de réversion (R15) :	60 €
■ Le dossier de pré-liquidation suivie d'une liquidation de la pension vieillesse :	86 €
■ Le dossier de retraite invalidité :	86 €
■ Le dossier de validation de services :	86 €
■ Droit à l'information (DI) : envoi des données dématérialisées de gestion des carrières	36 €
■ DI : envoi des données dématérialisées de pré-liquidation – totalité des données :	60 €
■ L'étude sur un départ en retraite et estimation de pension CNRACL	60 €
■ Une permanence délocalisée dans la collectivité - vacation de 2 heures 30	228 €

L'assemblée délibérante autorise le Maire à signer la convention en résultant.

## **CRECHE – Intervenants 2014**

Mme DEMEURE BESSON informe le Conseil municipal que, pour l'année 2014, la Directrice et les Auxiliaires de Puériculture souhaitent reconduire l'intervention des intervenants, à savoir une psychologue et un professeur de musique. Le Conseil municipal donne son accord pour l'intervention à la crèche :

- . d'une psychologue : 15 h (dix séances de 1 h 30) - intervention par rapport au personnel ;
- . d'un professeur de musique : vingt séances - intervention au niveau des enfants.

## RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2014

<b>Détail</b>	<b>Montant HT Travaux</b>	<b>% PU</b>	<b>Participation commune</b>
Renouvellement éclairage public programme 2014	14 974 €	68,00 %	10 182,00 €

Le Conseil Municipal

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 15 années
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.